

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2008

1. SOUTIEN CANDIDATURE ANNECY J.O. 2018

Conscient des avancées que cet événement apportera pour le territoire départemental, le conseil municipal apporte son soutien à la candidature d'Annecy/Haute-Savoie à l'organisation des Jeux Olympiques de 2018. Il demande à l'Association des Maires de faire le relais de son soutien auprès du Comité d'Organisation.

2. TARIFS 2009

LOYERS DES APPARTEMENTS

Après avoir pris connaissance de la législation en vigueur, le conseil municipal décide d'augmenter les loyers au 1^{er} janvier 2009 :

- | | |
|--|--------|
| ▪ Appartement rez de chaussée de l'école de Bloux | 168 € |
| ▪ Appartement 1er étage de l'école de Bloux | 205 € |
| ▪ Appartement 1 ^{er} étage de l'école de Raclaz | 314 €. |

SALLE DITE DE LA CANTINE

Le conseil municipal, malgré un coût de fonctionnement élevé, décide de diminuer les tarifs de la location de cette salle comme suit :

- | | |
|--|--------|
| ▪ pour les habitants de la commune | 200 € |
| ▪ pour les personnes extérieures de la commune | 300 € |
| ▪ caution (inchangée) | 500 €. |

PHOTOCOPIES

Les tarifs sont inchangés soit :

- | |
|--|
| ▪ copie A4 : recto 0,15 € recto-verso 0,20 € |
| ▪ copie A3 : recto 0,30 € recto-verso 0,40 € |

LOCATION DU BROYEUR

Le tarif récent est inchangé, soit 100 € la journée.

3. TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

En raison de l'application dès l'an prochain des lois de février et décembre 2000 et de juillet 2003, qui transfèrent le financement aux communes, de la partie publique des raccordements électriques des projets de constructions ou de lotissements, Monsieur le Maire propose de passer le taux de la TLE (Taxe Locale d'Equipement) de 2,50 % à 5 % (taux maximum). Le conseil municipal après discussion, approuve cette hausse de taux applicable au 1^{er} janvier 2009, par 12 voix « pour » et 3 abstentions.

4. AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE

Dans le cadre du réaménagement des abords de la Mairie et de la procédure d'expropriation de la parcelle A 2734 au chef lieu, le Conseil Municipal donne délégation à monsieur le maire pour représenter la Commune en justice pour la partie judiciaire de cette affaire, le cas échéant et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

5. COMPENSATION SINISTRE MAIRIE

Le conseil municipal accepte la proposition d'indemnisation de 1.283,75 € transmise par la Compagnie Groupama pour le sinistre « foudre » de la Mairie.

6. OFFRES INTERNET-TELEPHONE MAIRIE - TELEPHONE CANTINE

Le conseil municipal analyse deux offres transmises par Orange pour grouper le téléphone et Internet au secrétariat. Il retient la proposition « optimale internet et téléphone pro 5 h » et autorise monsieur le maire à signer le contrat correspondant.

En ce qui concerne le téléphone de la cantine, il étudie les offres actuellement sur le marché ; décide d'annuler le contrat avec Orange entreprise et retient l'offre Simpleo pour 30 mns de communication/mois.

7. DEMANDE DE SUBVENTION FOOT

Après lecture d'une demande de subvention de 900 € transmise par l'Etoile sportive de Valleiry, le conseil municipal demande qu'un récapitulatif des différents sports proposés hors MJC, soit réalisé par une commission communale. Il déterminera ensuite une enveloppe « sport » qui sera répartie lors du budget primitif 2009.

8. ECOLE

Voyage scolaire cycle 3

Il prend connaissance d'une demande de subvention de Mlle Haudry qui envisage d'organiser une classe culturelle à Merckeghem dans le Pas-de-Calais. Il rappelle qu'il subventionne chaque année l'A.P.E. et indique que le montant versé est suffisant pour permettre à l'école de bénéficier d'une aide du Conseil Général.

Conseil d'école

Le conseil municipal prend acte du compte rendu du Conseil d'école formulé par les délégués :

- effectifs scolaires
- l'espace vestiaire de la maternelle est utilisé à son maximum
- demande de regroupement Internet - téléphone : le Conseil Municipal répond négativement car cela n'est pas rentable compte tenu du montant des factures de téléphone.
- demande d'espace pour exposition sur les risques domestiques en janvier : la salle de la cantine est proposée par le Conseil.
- demande d'ATSEM pour les élèves de grande section : la demande sera prise en considération pour la rentrée scolaire à venir.

9. DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption urbain dans le cadre de la vente de la propriété bâtie cadastrée « Raclaz » A 426 appartenant à Mr Emile VUICHARD.

10. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire indique que le montant de l'indemnité de conseil brute à verser à monsieur le Trésorier s'élève à 381,11 € pour cette année.
- Compte tenu d'un problème d'effondrement du chemin rural n°21 dit dela Chavanne à Jurens, le conseil municipal approuve la prise d'un arrêté de fermeture partielle de ce chemin en attendant sa réfection.
- Il approuve également la prise d'un arrêté interdisant le stationnement des véhicules le long des voies durant la période hivernale afin de permettre le déneigement.
- Il prend note de trous à boucher sur la voie communale n° 7 dite des Rippaz à Dingy.
- La commission ad'hoc propose les lieux d'implantation de cendriers publics.
- Le Centre Communal d'Action Sociale annonce que la distribution de Noël en faveur des aînés démarrera le 13 décembre.
- Compte rendu de la commission logement de la Communauté de Communes du Genevois dont la réunion s'est déroulée à la Maison relais l'Erable, est donné (proposition d'expérimenter un logement dit « de dépannage » aux familles dans le bâtiment de la Grange avec aide financière de la CCG).
- Le conseil municipal entérine la proposition de la commission « publication » qui souhaite que le bulletin communal soit tiré par une imprimerie afin de modifier l'aspect global de ce document.

11. **TELETHON**

Date : samedi 6 décembre

Le conseil municipal est informé du déroulement local de cette manifestation.

▪ **A DINGY :**

bourse aux jouets à la cantine dès 9 h,
ouverture de la salle de la Mairie dès 9h30 pour réceptionner les gâteaux des bénévoles,
vente de café, thé, vin chaud et pâtisserie,
passage du dévidoir des pompiers vers 10h30.

▪ **A VULBENS :** au Centre ECLA,
à 18 h spectacle de clown gratuit
à partir de 19 h , repas au profit du Téléthon,
Jazz band de Feigeres,
Karaoke.

La séance est levée à 23 h 10